

Vente à la Société FORMAGRAPH d'un délaissé communal Rue Madeleine Brès

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Une piste cyclable doit être aménagée par la Ville de Besançon le long de la voie de contournement. L'emprise de cette voie a été définie avec précision. Concernant le tronçon situé entre la route de Gray et la rue Fresnel, le projet a laissé apparaître un certain nombre de délaissés ne présentant aucune utilité pour la collectivité ; certains d'entre eux ont déjà été vendus aux propriétaires riverains.

La Société FORMAGRAPH est propriétaire de la parcelle cadastrée section MY n° 111, sise 1 rue Madeleine Brès. Elle a sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir le délaissé situé au droit de sa propriété.

En conséquence il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la Société FORMAGRAPH en lui cédant la parcelle cadastrée section MY n° 279 d'une contenance de 385 m².

La transaction se réalisera au prix fixé par les Services Fiscaux soit 1 466,85 € (385 m² x 3,81 €/m²).

Les frais d'acte seront à la charge de la Société FORMAGRAPH.

La recette de 1 466,85 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P53102.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.